



Programme PHC-Utique géré par le CMCU

APPEL A CANDIDATURES 2019

UTIQUE est le Partenariat Hubert Curien (PHC) franco-tunisien.

en France, il est coordonné par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et est financé par le MEAE. En Tunisie, il est mis en œuvre et financé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) et géré par la Direction Générale de la Recherche Scientifique (DGRS). Ce programme est géré par le Comité Mixte pour la Coopération Universitaire (CMCU) sous la responsabilité d'un Co-président français et d'un Co-président tunisien.

Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un rythme **annuel**.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature: mardi 24 avril 2018

Types de projets concernés

- L'objectif de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre laboratoires des deux pays, **en favorisant les nouvelles coopérations et la participation de jeunes chercheurs et doctorants**.
- Tous les domaines de recherche sont concernés par cet appel à propositions et particulièrement les SHS.

Une attention particulière sera réservée aux projets :

- Qui impliquent des partenariats socio-économiques ;
- Qui encouragent l'innovation et le transfert des connaissances et des compétences au bénéfice des deux pays ;
- Qui favorisent la structuration de la recherche et la mise en réseau des équipes de recherche.

Le partenariat doit impliquer **au moins une équipe de chaque pays**.

Une thèse en cotutelle doit impérativement être mise en place le plus tôt possible après notification de la sélection du projet et au plus tard la première année du projet.

Le programme pourra financer la mobilité de **2 doctorants en cotutelle maximum par projet**. Chaque allocation couvre **9 mois de séjour du doctorant sur les 36 mois de thèse, répartis sur 3 ans avec des séjours annuels de 3 mois**.

Le programme pourra financer la mobilité de juniors (doctorants ou jeunes post-doctorants) en codirection franco-tunisienne dans les conditions définies ci-dessous (dépenses éligibles).

Condition d'éligibilité des équipes

L'appel à candidatures est ouvert aux chercheurs relevant des laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche.

Les entreprises peuvent participer au projet, dès lors qu'elles sont associées à un partenaire académique.

Les projets ayant récemment bénéficié d'un soutien dans le cadre de ce programme ne sont pas recevables pour une nouvelle candidature immédiatement après leur achèvement. Les nouvelles collaborations seront dans tous les cas prioritaires.

Seuls les **dossiers de candidature co-déposés** par les chercheurs partenaires auprès des instances responsables du programme dans leur pays respectif sont déclarés recevables. Les chercheurs français doivent s'en assurer auprès de leur partenaire.

Critères d'évaluation des projets

Qualité scientifique du projet et des équipes ;

- Participation active de jeunes chercheurs, en particulier doctorants ou post-doctorants ;
- Intérêt de la coopération et complémentarité des équipes françaises et étrangères ;
- Perspectives de structuration ou de valorisation du projet. Les projets capables à terme de se structurer en réseau avec une ouverture possible vers des projets plus ambitieux (PHC Maghreb, PRIMA, H2020) seront privilégiés
- Impacts du projet / Retombées.

Comité de sélection des projets

Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique séparée par chacune des deux parties. Les instances des deux pays se réunissent ensuite au sein d'un comité, pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Ce comité mixte pour la coopération universitaire (CMCU), composé d'experts et d'institutionnels des deux pays sélectionne les projets en s'appuyant sur :

- Pour la **partie française**, l'expertise faite d'une part, par la Mission Europe et International pour la Recherche, l'Innovation et l'enseignement Supérieur (MEIRIES) du MESRI et d'autre part, par les experts du CMCU. Ce dernier synthétise l'expertise française à soumettre au CMCU.
- Pour la **partie tunisienne**, les experts désignés par le MESRS. Le co-président tunisien se charge de la synthèse de l'expertise tunisienne à soumettre au CMCU.

Modalités de fonctionnement et de suivi des projets sélectionnés

La durée des projets est de **3 ans maximum** (sous réserve d'une présentation du rapport d'étape de fin d'année) ;

Les financements sont accordés sur une base annuelle, le montant accordé étant variable d'une année sur l'autre ;

Ils doivent être **impérativement consommés entre le 1er janvier et le 31 décembre** de l'année concernée. Ils ne peuvent être reportés sur l'exercice suivant.

Le renouvellement des crédits pour une seconde année est subordonné à :

- La soumission d'un **rapport d'étape** mentionnant les résultats scientifiques obtenus, les productions, les manifestations scientifiques (publications, colloques, etc...), et une fiche de programmation ; à fournir au plus tard le 20 décembre de l'année en cours ;
- La rédaction d'un **bilan financier** des actions menées l'année en cours ; à fournir mi-janvier suivant l'année en cours ;
- Une consommation optimale des financements accordés pour la 1ère année.

Ces documents doivent être envoyés aux deux co-présidents du CMCU (cf. contacts pour le programme).

- La mise en place d'une convention de thèse en cotutelle par les deux parties
- **Un rapport final est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets.**
- Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le modèle de rapport téléchargeable et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.
- Les responsables tunisiens recevront une notification du rapport final et le formulaire à remplir en ligne en mois du janvier.
- Ce rapport est également à envoyer à l'ambassade de France dans le même délai (cf. contact pour le programme ci-dessous).
- Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par le MAEDI, le MENESR et le MESRS tunisien.

D'une façon générale, **toutes les publications rédigées dans le cadre du projet du programme** (articles dans les revues ou les journaux spécialisés, communications et posters dans des congrès et des colloques, rapports, présentations orales et diaporamas) **devront explicitement mentionner le soutien du programme PHC « Utique », avec le code du projet concerné.** (Exemple de formulation pour les « Aknowledgements »: « This work was financially supported by the “PHC Utique” program of the French Ministry of Foreign Affairs and Ministry of higher education, research and innovation and the Tunisian Ministry of higher education and scientific research in the CMCU project number 18GXXXX. »).

Les modalités de gestion sont présentées dans le **manuel « Modalités de gestion des moyens »** envoyé aux chefs de projets **retenus** lors de la notification des moyens.

Dépenses éligibles

Le programme PHC Utique porte essentiellement sur **la prise en charge de la mobilité** entre les deux pays des chercheurs engagés dans le programme. Il n'a pas vocation à financer la recherche proprement dite ni les équipements, hors quelques appuis logistiques pouvant être attribués au cas par cas (cf infra). Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Les **moyens accordés par la France** couvrent des dépenses de mobilité des partenaires **Pour la mobilité, la prise en charge concerne :**

- **Les frais de voyage des missionnaires français** : remboursement sur frais réels dans la limite de **450€** par aller-retour France/Tunisie ;
- Les indemnités de séjours en France des juniors tunisiens : **45€/Jour** ;
- Les indemnités de séjours en France des doctorants tunisiens en cotutelle : **45€/Jour** ;

- Les indemnités de séjours en France des post-docs tunisiens : **45€/Jour** .

Les **moyens accordés par la Tunisie** sont généralement compris entre 3 000 et 6 000€.

Ces moyens couvrent :

- Les indemnités de séjours des chercheurs français en Tunisie : **120 DT/jour** ;
- Les indemnités de séjours des seniors tunisiens en France : **200 DT/jour** ;

Les frais de voyage des juniors, cotutelles, post-docs et seniors tunisiens

Chaque année la partie française et la partie tunisienne peuvent apporter un soutien logistique aux projets du PHC Utique dans le cadre des mobilités des responsables de projets et des doctorants. L'attribution de l'appui logistique s'effectue au cas par cas.

Appui logistique pouvant être alloué par chaque partie à leur laboratoire

Les dépenses éligibles :

- Achat de petit matériel inventorable et de produits consommables (produits de laboratoire, lamelles, moulages, prélèvements géologiques, etc.), qui devront rester au laboratoire ;
- Acquisition d'ouvrages, livres, documents cartographiques à destination du partenaire étranger (hors abonnements) ;
- Frais d'inscription aux colloques liés à une mobilité des chercheurs du projet ou d'organisation de colloques (en France ou en Tunisie) en lien direct avec le projet ;
- Frais engagés pour la publication des travaux réalisés et dûment enregistrés. La mention du soutien du PHC Utique devra être stipulée;
- Billets France-Tunisie pour les membres français du projet (hors mission de coordination du chef de projet) pour participer à des colloques ou des séminaires en lien direct avec le projet ;
- Des services de traduction, d'analyses et de datations.

Les dépenses inéligibles :

- Le matériel et les logiciels de bureautique et informatique (tels que scanners, imprimantes, ordinateurs, cartouches d'encre, graveurs, CD-ROM, clés USB, etc...), les fournitures administratives, les frais de secrétariat et de communication, les dépenses de carburant ainsi que tous les biens d'équipement amortissables dont le matériel informatique
- Les frais de mission (hébergement, restauration, frais de réception), que ce soit pour les partenaires tunisiens ou français. Ils ne peuvent, en aucun cas, être pris en charge par les crédits d'appui logistique

Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Lire attentivement le document ci-joint, relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

Modalités pratiques de soumission d'un projet

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la page des questions les plus fréquemment posées « FAQ et contact ».

- **Date limite de dépôt** des candidatures : **24 avril 2018** ;
- Diffusion des résultats : **mi-octobre 2018** ;
- Réunion du comité mixte de sélection des projets : **fin septembre 2018**
- Démarrage des projets retenus : **mi janvier 2019**.

Modalités pratiques de candidature

Le dépôt de candidature est commun aux partenaires français et tunisien.

Il se fait uniquement de manière dématérialisée sur le site de Campus France suivant les modalités de saisie en ligne. **Pour ce faire, le partenaire français ouvrira un compte spécifique pour le PHC Utique** sur le site de Campus France (<https://chercheurs.campusfrance.org>) **et transmettra ensuite le mot de passe à son partenaire tunisien pour que celui-ci instruisse et complète les éléments du dossier de candidature qui le concernent.**

Ils doivent mentionner la composition des équipes et les moyens demandés, sous peine de non examen du dossier.

Lorsque la rédaction du projet est terminée, le dossier doit être déposé (validé). Cette validation est réalisée par le chef de projet français.

Pour la partie tunisienne, une fois le dossier déposé sur le site de Campus France, le partenaire tunisien du projet doit obligatoirement:

- Remplir le formulaire de soumission du projet, accessible sur le lien suivant [Form.PHC-UTIQUE2019](#)

- Envoyer une copie PDF du dossier, par courrier électronique à l'adresse suivante: tunisie.coop.univ@gmail.com accompagnée, **obligatoirement**, d'une demande de soumission du dossier de candidature signée pour accord et avis, par le chef d'établissement auquel appartient le chef du projet tunisien, le directeur de laboratoire d'appartenance et le président d'université concerné.

Et ce, au plus tard le 29 avril 2018

Candidater

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis..

Contacts pour le programme

Pour la partie française :

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche

27 rue de la Convention

CS 91533

75732 PARIS CEDEX 15

Madame Amel DJAFFAR

Rédactrice Afrique du Nord – Proche-Orient

Tél. : 01.43.17.85.23

Fax : 01.43.17.89.37

Mél : amel.djaffar@diplomatie.gouv.fr

Monsieur Sylvain CLOUPET

Attaché de coopération universitaire

Institut Français de Tunisie

Ambassade de France

20 avenue de Paris-Tunis

Mél: sylvain.cloupet@institutfrancais-tunisie.com

Président du comité scientifique français :

Professeur Philippe GRIEU

Co-président PHC UTIQUE

Université de Toulouse, UMR AGIR

INP-ENSAT

31326 Castanet-Tolosan

Mél : grieu@ensat.fr

Pour la gestion de l'appel à propositions :

Campus France / Gestion PHC

28 rue de la grange-aux-Belles

75010 Paris

Adresse générique : extranet@campusfrance.org

Pour la partie tunisienne :

Professeur Abdelmajid BENAMARA

Co-président tunisien du PHC-UTIQUE

Directeur Général de la Recherche Scientifique

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Avenue Ouled Haffouz, 1030 Tunis

Tél-Fax : 00 216 71 83 51 20

Mél : dgrs@mes.rnu.tn

Site Web : www.mes.tn

Madame Dhouha GAMMOUDI

S/Directeur des programmes de partenariat scientifique euro-méditerranéen et multilatéral

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Direction Générale de la Recherche Scientifique

Avenue Ouled Haffouz, 1030 Tunis

Tél-Fax : 00 216 71 83 53 51

Mél : tunisie.coop.univ@gmail.com

Site Web : www.mes.tn